

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 352

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUES



PROGRAMME 352
Innovation et transformation numériques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Stéphanie SCHAER

Directrice interministérielle du numérique (DINUM)

Responsable du programme n° 352 : Innovation et transformation numériques

Précisions sur le changement de responsable du programme

Par décret du 26 septembre 2022, Madame Stéphanie SCHAER est nommée directrice interministérielle du numérique.

Doté en loi de finances pour 2022 de 3 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 et de 7,6 M€ en AE et de 9,1 M€ en CP de crédits hors titre 2, le programme 352 « Innovation et transformation numériques » assure l'impulsion de la transformation numérique de l'État en développant des produits et des services numériques innovants.

Les orientations du programme 352 répondent à la volonté du gouvernement de placer l'inclusion et l'expérience de l'utilisateur au cœur de la conception des services publics numériques. La création de ces services publics repose sur des outils performants et des méthodes de travail agiles et ouvertes.

Le programme 352 soutient les projets portés par des agents publics témoins d'irritants dans la relation que les usagers peuvent avoir avec leur administration ou témoins de méthodes de travail internes de faible efficacité ou dégradant la qualité du travail des agents publics. Le programme 352 finance l'animation de ces dispositifs d'innovation et fournit aux équipes un environnement optimal pour réussir leurs projets (mentorat, ressources partagées, bonnes pratiques, retours d'expérience, temps collectifs...).

Enfin le programme 352 finance le recrutement et l'accompagnement des experts numériques, pour diffuser la culture d'innovation numérique au sein de l'État : entrepreneurs d'intérêt général (EIG), brigade d'intervention numérique.

La poursuite du déploiement du fonds FAST

Le programme beta.gouv.fr de la DINUM a poursuivi le déploiement du fonds d'accélération des startups d'État et de territoires (FAST). Ce fonds a pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique. Les appels à candidatures lancés en 2022 ont permis de sélectionner six services numériques.

La fabrication de nouveaux services numériques : un appui méthodologique et technique

Dans son rôle d'animation d'un réseau d'incubateurs ministériels, la DINUM mobilise des coaches qui accompagnent les agents publics (intrapreneurs) dans la création des services numériques à la manière des entreprises du numérique. Ces dépenses de coaching servent également à accompagner les administrations dans la transformation de leurs pratiques et de leurs organisations.

Enfin, la DINUM finance l'intervention d'experts du numérique pour le développement de nouveaux produits ou services interministériels.

La construction et l'accélération de produits numériques prioritaires

La DINUM construit, accélère et opère des services numériques interministériels (ex. Tchap : messagerie instantanée de l'État).

L'accélérateur d'initiatives citoyennes

De nombreuses initiatives naissent au sein de la société civile et relèvent de l'intérêt général.

Le programme Accélérateur d'initiatives citoyennes (AIC), annoncé par le Président de la République et lancé par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques le 17 décembre 2021, permet d'accompagner les citoyens, associations et collectifs ayant un projet d'utilité publique.

L'objectif du programme est de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes d'intérêt général et les rendre visibles, de rassembler et faciliter l'accès aux ressources, aux soutiens et à l'expertise que les pouvoirs publics peuvent fournir, de

mettre en place les conditions et leviers nécessaires pour accélérer le changement d'échelle des projets et leur déploiement, de développer les collaborations et synergies entre la société civile et les pouvoirs publics.

Le programme 352 finance les dépenses d'accompagnement notamment en coaching du programme AIC.

Le recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique

L'appel à candidatures de la promotion n° 6 du programme EIG a permis de sélectionner 32 EIG issus des secteurs publics ou privés, aux expertises diverses dans les métiers de la donnée (data science et data engineering), du développement, du design.

Par ailleurs, 13 talents du numérique ont rejoint la « brigade d'intervention numérique ». Ce nouveau dispositif internalise l'expertise « produit » au sein de l'équipe interministérielle de beta.gouv pour : conseiller, étudier et accompagner les commandes ministérielles, afin de concevoir des services numériques selon l'approche start-up d'État.

Les résultats de la performance pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- 75 problèmes investigués,
- 49 produits lancés ;
- 22 produits abandonnés ;
- 6 produits devenus des services publics à impact national majeur en 2022 ;
- 45 profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés en 2022 ;
- 13 profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur défi ;
- 165 intrapreneurs formés à la méthode startup d'État.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents

INDICATEUR 1.1 : Nombre de problèmes investigués

INDICATEUR 1.2 : Nombre de produits lancés par an

INDICATEUR 1.3 : Nombre de produits abandonnés par an

INDICATEUR 1.4 : Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

OBJECTIF 2 : Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics

INDICATEUR 2.1 : Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année

INDICATEUR 2.2 : Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur mission

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents****INDICATEUR****1.1 – Nombre de problèmes investigués**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de problèmes investigués	Nb	50	115	200	75	Sans objet

Commentaires techniquesSource des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUMMode de calcul : Nombre cumulé des problèmes investigués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N

Indicateur supprimé à compter de 2023

INDICATEUR**1.2 – Nombre de produits lancés par an**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de produits lancés par an	Nb	26	50	50	49	Sans objet

Commentaires techniquesSource des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM : <https://beta.gouv.fr/stats>Mode de calcul : Nombre cumulé des produits lancés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N. Un « produit lancé » est compté lorsqu'une phase d'investigation aboutit sur un passage en phase de construction du produit, selon le fonctionnement décrit à <https://beta.gouv.fr/approche/>

Indicateur supprimé à compter de 2023

INDICATEUR**1.3 – Nombre de produits abandonnés par an**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de produits abandonnés par an	Nb	8	11	17	22	Sans objet

Commentaires techniquesSource des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUMMode de calcul : Nombre cumulé des produits abandonnés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N

Indicateur supprimé à compter de 2023.

INDICATEUR

1.4 – Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année	Nb	2	5	5	6	6

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Revue de portefeuille au début de l'année N+1 pour sélection des produits numérique entrant dans les critères : déploiement national, impact significatif, critères de qualité produit.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 Nombre de problèmes investigués

La phase d'investigation du programme beta.gouv.fr permet de valider la pertinence du lancement d'un service numérique. Elle a été déployée à l'ensemble des incubateurs partenaires du réseau beta.gouv.fr en 2022.

Les problèmes investigués sont comptabilisés à la fin de la phase d'investigation et non au lancement : les investigations lancées en fin d'année 2021 se sont achevées en 2022 et sont donc comptabilisées dans les problèmes investigués en 2022.

La phase d'investigation permet de valider la pertinence d'un investissement dans une solution numérique à part entière. Chaque investigation fait l'objet d'une fiche sur le site *beta.gouv.fr*. La dynamique des investigations est en place dans la plupart des ministères dotés d'un incubateur du réseau beta.gouv.fr.

Bien que l'investigation du problème s'avère une étape essentielle, le nombre de problèmes investigués n'est pas un indicateur de réussite en lui-même s'il n'est pas éclairé par des métriques qualitatives. Par exemple lors du lancement de l'investigation, une décision qui repose sur une grille de critères exigeants qui permet la mesure de l'importance du problème donné, du nombre de personnes touchées par celui-ci, ou encore de l'impact contrefactuel du réseau beta.gouv.fr à s'engager par rapport à d'autres entités administratives ou civiles. Par ailleurs, avec l'émergence des incubateurs ministériels, ce n'est plus la DINUM qui accompagne toutes les investigations qui suivent l'approche Startup d'État, toutes les investigations ne sont donc pas comptabilisées dans le nombre des 75 investigations car toutes les administrations partenaires n'ont pas forcément fait remonter les investigations qui n'ont pas abouti à la construction d'un produit numérique selon l'approche Startup d'État.

L'accompagnement des administrations partenaires va plutôt vers une autonomisation, aussi bien au niveau des budgets (passage sur le marché interministériel) qu'au niveau des déclarations d'activités. L'information est donc partielle, ce qui explique que l'indicateur est bien inférieur à la cible. L'indicateur est supprimé à partir de 2023.

Indicteur 1.2 Nombre de produits lancés par an

La phase de lancement de la startup d'État débute lorsque la phase d'investigation confirme le besoin d'une solution numérique pour résoudre un problème ciblé.

Au total en 2022, 49 startups d'État ont été lancées après investigations au sein de la DINUM ou avec les administrations partenaires, dont :

- *Tous à bord !* : automatiser l'octroi de la tarification sociale et solidaire des transports partout en France

- *Maison de l'autisme* : aider les personnes autistes et leurs proches à trouver leurs réponses et à mener à bien leurs démarches
- *Inclusion Connect* : connecter 160 000 professionnels de l'inclusion aux services numériques de leur quotidien, d'une manière simple, sécurisée, efficace.
- *La Bonne Rénov'* : encourager à la rénovation performante des logements
- *Conseil National de la refondation (CNR)* : consulter citoyens, élus et corps intermédiaires sur les grandes thématiques du quinquennat.

Parallèlement, **2 incubateurs ont été créés dans les ministères et opérateurs**, permettant ainsi d'accroître les structures publiques où l'approche Startup d'État est pratiquée :

- l'incubateur du ministère de la Justice (MJ),
- l'accélérateur de la transition écologique (ADEME),

L'objectif est presque atteint. Cependant, l'accompagnement des administrations partenaires va plutôt vers une autonomisation, aussi bien au niveau des budgets (passage sur le marché interministériel) qu'au niveau des déclarations d'activités. Comme pour l'indicateur « nombres de problèmes investigués », l'information est donc partielle. L'indicateur a été remplacé en 2023 par l'intitulé « Nombre de produits lancés par la DINUM selon l'approche Startup d'État » pour se concentrer sur les produits lancés par DINUM, et non plus sur les produits lancés par l'ensemble du réseau beta.gouv.

Indicateur 1.3 Nombre de produits abandonnés

Le programme beta.gouv.fr s'efforce de limiter les risques d'investissement dans des solutions numériques à faible impact. La capacité du programme à repérer, puis à arrêter des produits à faible impact, constitue un indicateur de performance du programme 352. Le droit à l'échec est une des caractéristiques de l'approche beta.gouv, puisque sans lui, les marges de manœuvre pour expérimenter et innover seraient insuffisantes.

L'abandon d'un projet de service numérique est une décision difficile à prendre. Elle est rendue possible par l'organisation régulière de comités d'investissement avec les administrations partenaires, où sont présentées les mesures d'impact de chaque service numérique, et où la décision de l'arrêt ou de la poursuite est clairement posée à chaque comité. Cela témoigne d'une réelle maturité dans la conduite des projets, en s'interdisant de prolonger mécaniquement les dépenses d'une période à l'autre, sans se reposer la question de l'impact et du retour sur investissement.

Le nombre de produits abandonnés compte :

- Les produits commandés par l'administration qui n'ont pas été lancés suite à la phase d'investigation,
- Les produits déjà lancés, arrêtés ou transférés en dehors de l'État, suite à un comité d'investissement où l'administration porteuse a décidé de ne pas poursuivre les travaux.

Abandonner des produits qui ne font pas la preuve de l'impact est une composante essentielle de la méthode et de l'exercice d'expérimentation. Cependant, le nombre de problèmes abandonnés n'est pas forcément un indicateur de réussite en lui-même s'il n'est pas éclairé par un jugement qualitatif, comme par exemple une mise en relation de ce chiffre par rapport au nombre de produits lancés ou investigués. Aussi, l'accompagnement des administrations partenaires va plutôt vers une autonomisation, aussi bien au niveau des budgets (passage sur le marché interministériel) qu'au niveau des déclarations d'activités. Comme pour les deux précédents indicateurs », l'information est donc partielle.

L'indicateur est donc supprimé à partir de 2023.

Quelques exemples de produits abandonnés en 2022 :

Certaines commandes ministérielles ou idées issues des appels à idées du réseau beta.gouv.fr ont été abandonnées après la phase d'investigation. Au total, en 2022, 22 produits ont été abandonnés. En effet, la phase d'investigation a

démontré que le développement d'une nouvelle solution numérique n'était pas nécessaire, soit parce qu'elle ne résoudrait pas le problème visé, soit parce qu'un service numérique qui répond au problème existe déjà

- **L'investigation « qualité de l'eau »**, qui voulait permettre aux agents ARS de gagner en efficacité dans les actions d'inspection et de prévention a été arrêtée au stade de l'investigation. Le potentiel d'impact lié au supplément de contrôle ne permettait pas de justifier la création d'une Startup d'État. Une réalisation en interne, par la direction du numérique, reste à qualifier.

- **L'investigation « Éthique en santé numérique »** visait à recueillir les signalements d'ordre éthique sur l'utilisation du numérique en santé. La solution préconisée pour faciliter la récolte de ces difficultés n'a pas donné suite à une incubation face à plusieurs incertitudes non levées qui ne permettaient pas de dérisquer l'investissement dans une Start-up d'État.

- Certains produits déjà lancés ont été arrêtés suite à un comité d'investissement où les résultats des expérimentations n'étaient pas assez concluants pour justifier une poursuite du service (manque d'impact, pas d'utilisateurs, etc) :

- **Culture chez Nous** accompagnait et autonomisait les acteurs culturels pour la production de contenus numériques adaptés aux usages et aux besoins des citoyens. Le besoin étant intrinsèquement lié au contexte Covid, l'usage s'est essouffé en 2022, ce qui a déclenché l'arrêt du produit.

- **PsyEnfantAdo** répondait au contexte de sortie de crise sanitaire liée au COVID pour constituer une première réponse d'urgence à la souffrance psychique des enfants et adolescents. Il s'est achevé le 31 janvier 2022, remplacé par nouveau dispositif nommé « MonPsy », mis en place au Printemps 2022.

Indicateur 1.4 Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

L'objectif du programme beta.gouv.fr est de construire le maximum de services publics numériques qui impactent positivement la vie des Français et qui rejoignent la catégorie des « services publics à impact national majeur. En 2022, le « FAST » a été refondu pour aider les services numériques à atteindre ce niveau. Il rassemble désormais l'ancien programme GAMMA qui apporte de l'expertise en acquisition et le fonds d'accélération des Startup d'États, qui apporte un soutien financier à des services en accélération. Six nouveaux produits numériques ont ainsi atteint le statut de « service public à impact national majeur » au cours de l'année, soit un de plus que l'année précédente.

Un « service à impact national » se caractérise par les 3 critères suivants :

- 1- Le service a prouvé son utilité et a été déployé à l'ensemble du territoire national ;
- 2- Le service a atteint un seuil d'impact significatif. Il doit pouvoir justifier, par exemple sur une page rendant compte de ses statistiques, d'un impact significatif sur la vie de centaines de milliers voire de millions de Français ;
- 3- Le service continue à suivre les standards d'un service numérique de qualité. Les recommandations de l'observatoire pour des services numériques de qualité sont respectées ; une équipe continue de répondre aux utilisateurs ; le produit évolue régulièrement, avec des objectifs d'amélioration continue et de croissance de l'impact ; le maximum de ressources produites est partagé (code source ouvert, données ouvertes, APIs, etc) ; les statistiques d'impact sont disponibles en ligne et restent suivies par l'équipe.

Six produits ont atteint ces critères en 2022, ce qui a permis la réalisation de la cible :

- Nos gestes climat

Donne une estimation de notre empreinte carbone de consommation à l'échelle individuelle

Impact : 906 399 simulations terminées depuis le lancement, 192 réintégrations des simulateurs (avenirclimatique.org, bonpote.com, opsforgood etc.)

- Rdv solidarités

Aide à réduire le nombre de rendez-vous annulés dans les maisons départementales de solidarité

Impact : 128 747 rendez-vous pris ; et une réduction de près de la moitié du nombre de rendez-vous manqués non-excuses

- Track-déchets

Gère la traçabilité des déchets dangereux

Impact : 3 113 222 de tonnes de déchets traités en 2022 (valorisés ou éliminés) ; 2 175 054 bordereaux créés depuis le 1^{er} janvier 2022

- Place des entreprises

Met en relation les TPE & PME et le bon interlocuteur

Impact : 20 660 besoins d'entreprises ont donné lieu à un échange avec un conseiller depuis l'ouverture du service ; lien avec plus de 40 partenaires (Banque de France, BPI, URSSAF, BDF etc.)

- Base adresse nationale

Référence l'intégralité des adresses du territoire et les rendre utilisables par tous.

Impact : 7.8 milliards d'appels à l'API ; 39 % des 26,06 millions d'adresses présentes dans la BAN ; 30 % des 35 091 communes françaises

- Dossier Facile

Remet la confiance au centre de la relation entre propriétaires et locataires

Impact : 55 910 dossiers accompagnés cette année (le chiffre a doublé en 2022 par rapport à 2021) ; usagers satisfaits à 90 %

OBJECTIF

2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics

INDICATEUR

2.1 – Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année	Nb	53	39	45	45	70
Part des femmes dans les profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année .	%	19	49	50	45	50

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'équipe de pilotage du programme EIG à la DINUM

Mode de calcul : Comptage manuel effectué chaque année suite à l'appel à candidatures (EIG).

Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.2 – Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur mission**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'année dans l'administration à la suite de leur mission	Nb	14	20	17	13	18
Part des femmes dans les profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'année dans l'administration à la suite de leur mission	%	Non déterminé	30	40	54	50

Commentaires techniquesSource des données : tableau de suivi des équipes de pilotage du programme à Étalab (service de la DINUM)Mode de calcul : Comptage manuel réalisé auprès de tous les EIG à la fin de la promotion (à N+1).**INDICATEUR****2.3 – Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État	Nb	105	180	200	165	210
Part des femmes dans les intrapreneurs formés à la méthode Startup d'Etat	%	36	53	50	47	50

Commentaires techniquesSource des données : <https://beta.gouv.fr/stat>Mode de calcul : Nombre cumulé d'agents publics ayant été formés à la méthode Startups d'État**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 2.1 Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année**

Chaque année, un appel à candidatures est ouvert à destination des talents du numérique pour accélérer la transformation numérique de l'État.

La sélection a lieu en deux temps :

- une première présélection est réalisée par l'administration ;
- un jury composé d'agents publics, d'experts, de membres de la société civile est ensuite organisé. Une fois sélectionnés, les lauréats intègrent leur administration d'accueil en tant qu'agent contractuel, en signant un contrat de 10 mois.

Le nombre de talents du numérique – ou EIG – sélectionnés reflète l'attractivité du programme auprès de l'administration (56 équipes porteuses de projets sur 101 ont participé au programme plus d'une fois), mais aussi auprès des profils du numérique (plus de 470 candidats au programme au printemps 2021, près de 300 en 2022 suite à une diminution de moitié de la période de recrutement – indication d'un taux candidatures/semaine qui augmente légèrement sur la même période). En 2022, l'appel à candidatures de la promotion 6 du programme EIG a permis de

sélectionner 32 EIG issus des secteurs publics ou privé, aux expertises diverses dans les métiers de la donnée (data science et data engineering), du développement et du design.

Les 32 EIG de la promotion 6 du programme ont intégré l'administration pour 10 mois en tant que contractuels, pour concevoir et déployer des outils numériques avec des agents publics. 14 défis sont actuellement relevés, dont 13 autour de 10 politiques prioritaires du gouvernement :

Continuer à baisser les impôts en maîtrisant les finances publiques :

- Nubonyxia (Bercy Hub) : sécuriser et faciliter l'intelligence des données économiques et financières sensibles
- Champollion (SGMAS) : rendre intelligibles et valoriser dans la pratique les données de la déclaration sociale nominative

Poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles de nos armées et de leurs forces morales :

- OptiFlex (Commissariat des Armées) : repenser les modes de travail au service de la qualité de vie et de la maîtrise de l'empreinte environnementale

S'engager dans la planification écologique et la territorialiser :

- État bas carbone (CGDD) : soutenir les services de l'État dans la réduction de leur empreinte carbone
- Estim'Action (Cerema) : aider les collectivités à réduire les nuisances routières, sources de pollution atmosphérique et sonore

Protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces :

- ArtificIA (IGN) : mettre l'intelligence artificielle au service de l'objectif « zéro artificialisation nette » des sols

Investir dans la recherche au service de la connaissance et de l'innovation :

- Recens'smart (INSEE) : améliorer le processus et rehausser la qualité du recensement au service d'une meilleure connaissance de la population

Soutenir la création française et valoriser le patrimoine dans les environnements physiques et numériques :

- SOS Ponts (Cerema) : guider les maires pas à pas dans les actions à mener pour préserver les ponts de leur commune

Poursuivre le déploiement du numérique en santé (chantier prioritaire, pas de PPG associée) :

- SIRANO (DGOS) : améliorer la transparence et le suivi des projets financés de recherche appliquée en santé

Renforcer la sécurité du quotidien avec davantage de moyens :

- TwinCity (MinInt) : explorer le potentiel de l'intelligence artificielle appliquée à des jumelages numériques de villes

Simplifier l'accès aux Services publics dans tous les territoires :

- Magellan (DINUM) : accompagner la collaboration et l'innovation au sein du programme EIG et de son écosystème
- Pilote Intelligence (DITP) : faciliter et animer le pilotage des politiques publiques à toutes les mailles territoriales

Rendre le service public exemplaire notamment en matière de transition écologique :

- Écosphère(s) (CGDD) : développer l'écosystème de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Par ailleurs, en 2022, **13 talents du numérique ont rejoint la « brigade d'intervention numérique »** pour un contrat courant jusqu'au 31/12/2023. Ce programme internalise l'expertise produite au sein de l'équipe interministérielle de

beta.gouv pour : conseiller, étudier et accompagner les commandes ministérielles pour concevoir des services numériques selon l'approche beta.gouv ; initier et/ou soutenir la création de communs numériques interministériels. Pendant la crise sanitaire, de nombreux produits ont été accompagnés par ce dispositif comme Santé Psy Étudiant, JeVeuxAider.gouv.fr ou encore Aides-Jeunes. Des communs interministériels ont aussi été construits tels que webinaire.numerique.gouv.fr ou Audioconf.

La proportion des femmes sélectionnées en 2022 parmi les profils rares est de 45 %.

En 2022, à l'occasion de la constitution de sa sixième promotion, le programme EIG a porté une attention particulière à la question de la diversité et de la féminisation de ses promotions. Cette attention s'est par la suite traduite en une série d'actions phares sur le sujet, parmi lesquelles le recours à une prestation de Mozaïk RH, cabinet de conseil spécialisé dans la diversité, ou la refonte de l'appel à candidatures EIG et de ses choix terminologiques.

Possiblement en lien avec ces initiatives, le taux de candidatures féminines au programme a augmenté, passant de 39 % en 2021 à 41 % en 2022. La parité, quant à elle, s'est sensiblement maintenue : la promotion 6 du programme comportait initialement 15 femmes, soit près de 45 % de la promotion. Le départ d'une EIG en début d'année a malheureusement amené le programme à revoir le chiffre à la baisse. La cible 2022, en conséquence, n'est pas atteinte.

Indicateur 2.2 Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi

Un enjeu clé du programme Entrepreneurs d'intérêt général est de susciter, pour des talents externes à l'administration, des parcours au sein du service public. L'indicateur 2.2 représente ainsi la capacité de l'État à améliorer sa marque employeur pour des profils numériques, à offrir un environnement propice à leur progression de carrière et à inclure des profils sous-représentés dans monde de la Tech – ici les femmes.

En 2022, 12 entrepreneurs d'intérêt général de la cinquième promotion ont été pérennisés par leur administration d'accueil afin d'approfondir le projet numérique soutenu par le programme. Un treizième membre de la cinquième promotion a également choisi de poursuivre son engagement dans le secteur public, en rejoignant une nouvelle administration à l'issue des 10 mois du programme. Au total, 34 % de la promotion sortante poursuit une trajectoire dans l'administration, dont 55 % de femmes.

En pourcentage, la réalisation 2022 est en baisse par rapport à 2021. De fait, la cible n'est pas atteinte et cela pour plusieurs raisons.

On notera en premier lieu un nombre d'EIG recrutés dans l'administration à la suite de leur défi exceptionnellement haut en 2021. Avec plus de 60 % de leur promotion pérennisée, les EIG 4 ont largement dépassé la cible de l'époque. Il s'agit de la promotion recrutée et accompagnée au moment de la pandémie de COVID-19 et de ses incertitudes liées au marché de l'emploi.

En 2022, plusieurs leviers d'actions ont été mis en place par l'équipe du programme EIG pour assurer la continuité de la promotion 5. Parmi eux, un dialogue de confiance avec les administrations d'accueil des profils atypiques concernés – dialogue au cours duquel le programme Entrepreneurs d'intérêt général a adopté une posture de conseil. La pérennisation des profils atypiques recrutés par le programme reste néanmoins confrontée à certains freins, sur lesquels ce dernier a peu de marge de manœuvre : les choix personnels des EIG, les ressources et financements des administrations d'accueil, et surtout, un manque de supports de postes (ETP/ ETPT) – régulièrement déploré par les porteurs et porteuses de projets.

En incluant les EIG sortis de leur administration d'accueil mais partis dans une autre administration publique à l'issue de leurs projets, il est possible d'observer que près de 47 % des alumni issus de promotions précédentes ont été pérennisés dans le secteur publique immédiatement après leur passage par le programme – un chiffre qui atteint les 66 % pour la promotion 4.

Indicateur 2.3 Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode startup d'État

Cet indicateur représente le nombre d'agents publics sélectionnés lors d'appels à projets et de recrutement dans des équipes déjà formées. Ces agents publics au profil « d'intrapreneurs » sont issus des administrations partenaires et rejoignent une équipe pour monter en compétence sur la réalisation de produits informatiques ou simplement pour partager leurs compétences métiers ou techniques.

165 nouveaux intrapreneurs ont été embarqués dans la communauté beta.gouv.fr.fr en 2022, en initiant un service public numérique.

Par ailleurs, 19 intrapreneurs ont reçu une certification « Concevoir un service public numérique au sein de l'État », pour reconnaître leurs nouvelles compétences.

Le nombre d'intrapreneurs formés à la méthode est sensible au nombre d'investigation lancées, une baisse des investigations lancées entraîne donc une baisse des intrapreneurs formés à la méthode.

À noter qu'en plus de l'intrapreunariat, des agents publics ont pu être initiés aux méthodes beta.gouv par la formation Alpha (maintenant sur demande) ou par *l'Académie du numérique*, promulguée à l'IRA de Metz et à l'IRA Bastia. Par ailleurs, l'indicateur sur la part des femmes intrapreneures formées à la méthode est presque atteint (47 %).

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 7 174 769			8 300 000
			-18 748	7 300 000 7 156 021	
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 430 145		3 300 000 430 145	3 300 000
Total des AE prévues en LFI	3 000 000	7 600 000	0	10 600 000	11 600 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+144 438 (hors titre 2)		+144 438	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 611 113	-30 693 (hors titre 2)		-1 641 806	
Total des AE ouvertes	1 388 887	7 713 745 (hors titre 2)		9 102 632	
Total des AE consommées	0	7 604 914	-18 748	7 586 166	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		8 800 000 6 459 553			9 800 000
			66 252	8 800 000 6 525 806	
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 428 106		3 300 000 428 106	3 300 000
Total des CP prévus en LFI	3 000 000	9 100 000	0	12 100 000	13 100 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+144 438 (hors titre 2)		+144 438	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 611 113	-128 181 (hors titre 2)		-1 739 294	
Total des CP ouverts	1 388 887	9 116 257 (hors titre 2)		10 505 144	
Total des CP consommés	0	6 887 659	66 252	6 953 911	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 11 981 517	785 000	7 300 000	11 300 000 12 766 517
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 263 706		3 300 000	3 300 000 263 706
Total des AE prévues en LFI	3 000 000	7 600 000	0	10 600 000	14 600 000
Total des AE consommées	0	12 245 223	785 000		13 030 223

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 13 754 808	700 000	7 300 000	11 300 000 14 454 808
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 263 706		3 300 000	3 300 000 263 706
Total des CP prévus en LFI	3 000 000	7 600 000	0	10 600 000	14 600 000
Total des CP consommés	0	14 018 515	700 000		14 718 515

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	12 245 223	7 600 000	7 604 914	14 018 515	9 100 000	6 887 659
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 245 223	7 600 000	7 604 914	14 018 515	9 100 000	6 887 659
Titre 6 – Dépenses d'intervention	785 000	0	-18 748	700 000	0	66 252
Transferts aux autres collectivités	785 000	0	-18 748	700 000	0	66 252
Total hors FdC et AdP		10 600 000			12 100 000	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 611 113			-1 611 113	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+113 745			+16 257	
Total*	13 030 223	9 102 632	7 586 166	14 718 515	10 505 144	6 953 911

* y.c. FdC et AdP

Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	5 681 580	1 000 000	144 438	5 681 580	1 000 000	144 438
Total	5 681 580	1 000 000	144 438	5 681 580	1 000 000	144 438

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		30 000		30 000				
03/2022		1 112		1 112				
04/2022		250 000		250 000				
Total		281 112		281 112				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		273 307		1 432 975				
Total		273 307		1 432 975				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022				228 000				
Total				228 000				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2022						136 674		136 674
Total						136 674		136 674

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						214 154		214 154
Total						214 154		214 154

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					730 772		730 772	
02/12/2022					860 341		860 341	
Total					1 591 113		1 591 113	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/12/2022					20 000		20 000	
Total					20 000		20 000	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		214 154		214 154				
01/12/2022					304 000			1 789 156
Total		214 154		214 154	304 000			1 789 156

Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		768 573		2 156 241	1 611 113	654 828	1 611 113	2 139 984

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 7 156 021	8 300 000 7 156 021		8 800 000 6 525 806	9 800 000 6 525 806
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 430 145	3 300 000 430 145	3 000 000	300 000 428 106	3 300 000 428 106
Total des crédits prévus en LFI *	3 000 000	7 600 000	10 600 000	3 000 000	9 100 000	12 100 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 611 113	+113 745	-1 497 368	-1 611 113	+16 257	-1 594 856
Total des crédits ouverts	1 388 887	7 713 745	9 102 632	1 388 887	9 116 257	10 505 144
Total des crédits consommés	0	7 586 166	7 586 166	0	6 953 911	6 953 911
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 388 887	+127 580	+1 516 467	+1 388 887	+2 162 346	+3 551 233

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	3 000 000	7 600 000	10 600 000	3 000 000	9 100 000	12 100 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	3 000 000	7 600 000	10 600 000	3 000 000	9 100 000	12 100 000

Aucun amendement n'a modifié le projet de loi de finances pour 2022. Ainsi, au titre de la gestion 2022 :

- sur le T2 : 3 M€ en AE et CP ont été ouverts ;
- sur le HT2 : 7,6 M€ ont été ouverts en AE et 9,1 M€ ont été ouverts en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La dernière modification de la maquette budgétaire date de l'exercice budgétaire 2020 avec la prise en compte de la pérennisation du programme d'entrepreneurs d'intérêt général au sein du programme 352.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les ressources du programme 352 fixées en LFI pour 2022 ont été modifiées en cours de gestion 2022 à la suite des ouvertures et annulations de crédits, opérées par voie réglementaire ou législative, énumérées ci-dessous :

TITRE 2

Transfert sortant

Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 : transfert de 0,8 M€ en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement de la rémunération de profils rares dédiés à l'innovation numérique (brigade d'intervention numérique...).

Décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 : transfert de 0,9 M€ en AE et en CP au titre du programme Entrepreneurs d'intérêt général (EIG).

Transfert entrant

Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 : Transfert de crédits à titre de remboursement d'un montant de 69 228 € en AE et CP en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Décret de Virement

Décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 : virement de crédits d'un montant de 20 000 € en AE et CP à destination du programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement du recrutement d'un entrepreneur d'intérêt général sur le défi « Pilote intelligence ».

HORS TITRE 2

Reports 2021 sur 2022

Le montant des reports de crédits résulte de l'application des articles 15-I et 15-III de la LOLF (arrêtés du et du 1^{er} février 2022 et du 17 mars 2022) soit :

- 0,27 M€ en AE et 1,4 M€ en CP au titre des reports de crédits de fonds de concours ;
- 0,23 M€ en CP au titre des reports des crédits généraux de 2021 sur 2022.

Décret d'annulation de fond de concours

Un montant de 0,14 M€ en AE/CP a été annulé, résultant d'un trop perçu des parties versantes.

Lois de finances rectificatives

- Le décret d'avance du 7 avril 2022 a annulé une partie de la réserve de précaution soit 0,21 M€ en AE/CP.
- La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a rétabli les 0,21 M€ que le décret d'avance avait annulé sur la réserve de précaution.
- La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a annulé 0,3 M€ en AE et 1,8 M€ en CP. Cette annulation résulte de la prévision de consommation de fin d'exercice.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les ouvertures de crédits opérées sur le fonds de concours 1-2-00548 « Participations diverses à la création de services publics innovants », rattaché au programme 352, s'élèvent à 0,3 M€.

Les crédits ont été versés par :

- l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : Construction du service numérique Territoires en transition ayant pour objectif d'accélérer et de faciliter la transition écologique des collectivités territoriales ;
- l'agence française pour la biodiversité (AFB) : Création d'une startup pour accélérer la sortie du glyphosate. Montant du solde de la convention ;
- le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : Poursuite de la construction du service UrbanVitaliz et son déploiement auprès de collectivités.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	15 000	304 000	319 000	15 000	364 000	379 000
Surgels	0	214 154	214 154	0	214 154	214 154
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-214 154	-214 154	0	-214 154	-214 154
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	15 000	304 000	319 000	15 000	364 000	379 000

Les dotations du programme 352 pour l'année 2022 ont fait l'objet de mises en réserve dans les conditions fixées par la loi de finances (0,5 % pour la dotation de titre 2 et 4 % pour la dotation hors titre 2) soit :

- 0,015 M€ en AE et CP sur le titre 2 ;
- 0,30 € en AE et 0,36 M€ en CP sur le hors titre 2.

La réserve de précaution sur le HT2 a, dans un premier temps, évolué comme suit :

- le décret d'avance du 7 avril 2022 a annulé une partie de la réserve de précaution soit 0,21 M€ en AE/CP ;
- la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a rétabli les 0,21 M€ que le décret d'avance avait annulé sur la réserve de précaution.

La réserve de précaution disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion était de :

- 0,015 M€ AE/CP sur le titre 2 ;
- 0,30 M€ en AE et 0,36 M€ en CP hors titre 2.

La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a annulé l'intégralité de la réserve de précaution HT2 soit 0,30 M€ en AE et 0,36 M€ en CP.

Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 7 713 745	CP ouverts en 2022 * (P1) 9 116 257
AE engagées en 2022 (E2) 7 586 166	CP consommés en 2022 (P2) 6 953 911
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 3 946 326
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 127 580	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 3 007 585

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 3 946 326				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 3 946 326	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 3 946 326	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2022 (E2) 7 586 166	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 3 007 585	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 4 578 581
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 4 578 581
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 4 578 581
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements relevés dans Chorus pour la gestion 2022 est de 7,6 M€ dont :

- 7,2 M€ au titre des crédits N/A ;
- 0,4 M€ au titre des crédits de fonds de concours.

Au cours de l'exercice 2022, des paiements ont été réalisés à hauteur de 6,9 M€. Sur ce montant :

- 3,9 M€ ont permis de solder les engagements antérieurs à 2022 ;
- 3 M€ ont été dédiés au paiement des engagements de l'année 2022.

Au 31 décembre 2022, le montant des engagements non couverts par des paiements s'élève à 4,6 M€ dont :

- 0,6 M€ au titre du fonds pour l'accélération des startups d'État ;
- 1,8 M€ au titre de l'animation et soutien au réseau Béta.gouv.fr ;
- 1,6 M€ au titre de l'accélération de produits numériques prioritaires ;
- 0,6 M€ au titre des partenariats public-public.

Innovation et transformation numériques

Programme n° 352 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		8 300 000 7 156 021	8 300 000 7 156 021		9 800 000 6 525 806	9 800 000 6 525 806

Pour mener à bien sa mission d'innovation et de transformation numérique, le programme 352 exécute des crédits :

- de co-financement de services numériques d'État (FAST, Gamma, Accompagnement au transfert et à la pérennisation) ;
- d'animation et de soutien au réseau BETA (communauté des incubateurs ministériels et start-up d'État) ;
- de construction et l'accélération de produits numériques prioritaires portés par la DINUM.

Les moyens de l'action 01 sont constitués de crédits de fonctionnement et de crédits d'intervention.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 300 000	7 174 769	9 800 000	6 459 553
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 300 000	7 174 769	9 800 000	6 459 553
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-18 748		66 252
Transferts aux autres collectivités		-18 748		66 252
Total	8 300 000	7 156 021	9 800 000	6 525 806

crédits ouverts en LFI : 7,3 M€ en AE et 8,8 M€CP

Prévision Rattachements Fonds de concours : 1 M€ en AE et CP

Consommation : 7,7 M€ en AE et 6,9 M€ en CP

En AE, l'écart entre la prévision et la consommation s'explique principalement par le montant des rattachements des crédits de fonds de concours (0,3 M€), montant inférieur à la prévision.

En CP, l'écart entre la prévision s'explique notamment par l'élaboration de la nouvelle feuille de route de la DINUM, finalisée qu'en février 2023, qui a requis des engagements importants en fin d'année. Ces engagements n'ont pas donné lieu à paiement.

Co-financement des services numériques : FAST Appel à candidatures : 2,2 M€ en AE et 1,6 M€

En 2022, le fonds d'accélération et le programme d'accompagnement GAMMA ont fusionné. La nouvelle formule du FAST devient dès lors un accélérateur d'impact sous forme de co-financement répartis entre :

- des fonds délégués à l'administration au service numérique
- de l'expertise en nature dans le cadre du programme d'accélération

Animation du réseau BetaGouv : 0,7 M€ M€ en AE et 1,2 M€ en CP

- Formations, communication, appui transverse à l'animation de la communauté
- Outils mutualisés en soutien aux Startups d'État, frais de fonctionnement

Accompagnement des Startups d'État : 0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

- à la recherche, UX/UI, accessibilité, éco-conception
- sur les aspects juridiques, RGPD, Sécurité

Accompagnement des administrations publiques dans l'investigation de problèmes de politique publique : 0,4 M€ en AE et en CP

Construction et accélération de produits interministériels : 3,1 M€ en AE et 1,8 M€ en CP

- Tchap, Audioconf, Tchap authentications, Métiers, notification
- Appui à la brigade d'intervention numérique

Accélérateur d'initiatives citoyennes : 0,4 M€ en AE/CP

Partenariats avec d'autres entités : 0,4 M€ en AE et 1 M€ en CP

La mission BETA de la DINUM a poursuivi, en 2022, les partenariats avec d'autres entités publiques pour permettre la création de services publics numériques de qualité, afin de répondre à des problèmes de politiques publiques rencontrés par ces entités.

ACTION

02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 430 145	3 300 000 430 145	3 000 000	300 000 428 106	3 300 000 428 106

Les crédits de l'action 02 regroupent des crédits dédiés au soutien des profils rares innovants.

Les moyens de cette action sont constitués de crédits de titre 2 et de crédits de fonctionnement.

Des dépenses prévues au titre de l'accélérateur d'initiatives citoyennes ont été exécutées sur cette action. Ces dépenses étaient initialement prévues sur l'action 01.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 000 000		3 000 000	
Rémunérations d'activité	3 000 000		3 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	430 145	300 000	428 106
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	430 145	300 000	428 106
Total	3 300 000	430 145	3 300 000	428 106

TITRE 2

Prévision LFI : 3 M€ en AE/CP

Transferts : 1,6 M€ en AE/CP

Le programme 352 a été doté en loi de finances initiale 2022 de 3 M€ en crédits de titre 2.

Cette dotation a fait l'objet de quatre mouvements pour un montant total de 1,6 M€ :

- Un premier transfert de crédits d'un montant de 800 000 € en AE et CP à destination du programme 129 destiné au financement de la rémunération de la brigade d'intervention numérique ;
- Un transfert entrant de 69 228 € en AE et CP en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (remboursement d'un défi) ;
- Un second transfert interministériel comportant 11 mouvements pour un montant total de 860 341 € M€ est intervenu au second semestre pour financer la rémunération des entrepreneurs d'intérêt général ;
- Un virement de crédits d'un montant de 20 000 € en AE et CP à destination du programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement du recrutement d'un entrepreneur d'intérêt général sur le défi « Pilote intelligence ».

HORS TITRE 2

Prévision LFI : 0,3 M€ en AE/CP

Consommation : 0,6 M€ en AE et CP

Les dépenses d'accompagnement des profils rares dédiés à l'innovation numérique se sont élevées à 0,2 M€ en AE/CP. Elles comprennent principalement des dépenses de communication, et d'évènementiel au bénéfice des entrepreneurs d'intérêt général.

Des dépenses au titre de l'accélérateur d'initiatives citoyennes ont été exécutées sur cette action. Ces dépenses se sont élevées à 0,4 M€ en AE/CP.

Le programme AIC s'adresse à tous les porteurs de projets d'intérêt général de la société civile, quel que soit leur statut : individus ou associations, à condition que les initiatives soient en cohérence avec les valeurs du service public et qu'elles contribuent au bien commun.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	200 000	200 000				
Transferts	200 000	200 000				
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	637 500	552 500			-18 748	66 252
Transferts	637 500	552 500			-18 748	66 252
Total	837 500	752 500			-18 748	66 252
Total des transferts	837 500	752 500			-18 748	66 252

Une subvention a été versée en 2021 à l'Agence pour la mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur (AMUE) au titre de la mission apprentissage pour un montant de 0,64 M€.

La subvention a été payée à moindre coût soit 0,62 M€, ce qui explique le retrait de 18 748 €.